



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 017-200041689-20250310-CC2025_020-DE



Conseil Communautaire du 10 mars 2025

Objet : Budget annexe " ZA FIEF DU PIN " - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation du résultat

Numéro de délibération : CC2025_020

L'an deux mille vingt cinq, le dix mars, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 4 mars 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Jacques BARON, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Régis DUTHILLE, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Alain FOUCHER, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Jean-Michel CHARPENTIER, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Thierry GIRAUD, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Maurice PINEAU, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Rémi LAMARE donne pouvoir à Julien GOURRAUD
Daniel LAGARDE donne pouvoir à Jacky RAUD
Hubert COUPEZ donne pouvoir à Gérard BIELKA
Frédéric MICHEAU donne pouvoir à Olivier FOUCHE
Dominique BOUIN donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Anne DELAUNAY

Absents :

Fabien BRODU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, René ESCLOUPIER, Marie-Agnès BEGEY, Philippe LACLIE, Annie POINOT-RIVIERE, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Emmanuelle CAIVEAU, Thierry GOUJEAUD, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Daniel DARDILLAT, Christian

GRATEREAU, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Lili
SELLIN, Sylvie SABOUREAU, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU,
CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET,
Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Francine
MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 85

Votants : 92

Pouvoirs : 8

Publication (affichage) ou notification du :

Budget annexe " ZA FIEF DU PIN " - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Affectation

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17/03/2025

ID : 017-200041689-20250310-CC2025_020-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'[article 205 de la loi de finances pour 2024](#) qui généralise le CFU,

Vu la délibération CC2023_126 du conseil communautaire en date du 4 décembre 2023, portant sur l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP),

Considérant l'expérimentation positive du CFU (Compte financier unique) en 2024 qui se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion, pour l'exercice 2023, pour Vals de Saintonge Communauté,

Il est présenté aux membres du conseil communautaire le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZA FIEF DU PIN » située sur la commune d'Essouvert.

Monsieur le président quitte la salle.

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
001	Déficit d'investissement reporté	184 369,56	184 369,56
3555/040	Terrains aménagés	185 869,56	184 369,56
TOTAUX		370 239,12	368 739,12
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024
16	Emprunts et Dettes Assimilés	185 869,56	0,00
3555/040	Terrains aménagés	184 369,56	184 369,56
TOTAUX		370 239,12	184 369,56
Besoin de financement ou excédent		0,00	-184 369,56
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	1 500,00	0,00
65	Charges de gestion courante	105,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
608/043		0,00	0,00
71355-042	Variation du stock	184 369,56	184 369,56
TOTAUX		185 974,56	184 369,56
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024
70	Produits des services		
75	Autres produits de gestion courante	105,00	
796/045		0,00	
71355/042	Variation des stocks	185 869,56	184 369,56
TOTAUX		185 974,56	184 369,56
Déficit ou excédent de fonctionnement		0,00	0,00

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable du comité exécutif
du 24/02/2025 et information à la commission ressources réunie en séance du 25/02/2025 :

- d'approuver le Compte financier unique 2024 du Budget annexe « ZA FIEF DU PIN »,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,